



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos

F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

**Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des
droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA**

**RAPPORT TRIMESTRIEL D'ASSISTANCE AUX VICTIMES
DE TORTURE A KAMITUGA, TERRITOIRE DE MWENGA
EST DE LA R.D.CONGO
(Premier trimestre 2006)**

MAI 2006

[http://www. Kaf-africa.org](http://www.Kaf-africa.org)

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

**Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des
droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA**

INTRODUCTION

Le territoire de MWENGA vit, à l'instar d'autres entités politico-administratives de la république démocratique du CONGO, la fièvre des élections parlementaires et présidentielles qui pointent à l'horizon.

A KAMITUGA, les partis politiques en quête d'électorat s'installent timidement. Les mouvements féministes, rassemblements de jeunes, associations diverses à caractère plus ou moins politique commencent à se former.

Sur le terrain sécuritaire, un premier changement perceptible est celui du remplacement de la 107^e brigade (composé d'ex-combattants maï-maï et dirigé par le colonel ALUNDA) par le 14^e bataillon, 10^e région militaire FARDC composé de soldats sortis du brassage et commandé par le major BAHATI.

Les exactions à l'encontre des populations civiles semblent pourtant prendre un certain ampleur. Et pour cause, les contradictions et insubordinations nées de l'appel au brassage des soldats de la 107^e brigade multiplient les auteurs d'actes criminels : parmi les faits repris dans le monitoring que nous présentons ci-après en première partie, certains sont imputables aux groupes armés des Hutus rwandais, les « interahamwe » (pillages de commerçants, arrestation et réquisition forcée de civils pour le transport de biens volés, torture, ...), d'autres ont pour auteurs des anciennes unités de la 107^e brigade ayant refusé d'obtempérer à l'ordre de se rendre dans les camps de brassage (pillages et incendie de villages, vols à mains armées, sévices corporelles et meurtres ou tentatives de meurtre), d'autres semblent accuser les unités nouvellement arrivées sur terrain à KAMITUGA.

Relativement aux actes de torture, la précarité des conditions de détention dans les amigots s'aggrave de plus en plus et plusieurs actes de torture sont commis isolément à l'occasion de manifestations publiques, à la faveur de la nuit ou dans des sentiers et chemins peu fréquentés.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

**Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des
droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA**

Première partie :

MONITORING DE LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LA CITE DE KAMITUGA ET SES ENVIRONS

**(synthèse des rapports mensuels de l'antenne locale KAF - KAMITUGA au premier
trimestre 2006)**

Janvier 2006

1. Dans la nuit du lundi 9 à mardi 10 janvier 2006, vers 1h00 du matin, des hommes armés en uniformes attaquent la boutique d'un citoyen à KITEMBA et la vident de toutes les marchandises en étalage. La victime est un enseignant habitant le même quartier, Monsieur KASUMBA LWANGO, père de famille âgé de 40 ans.

Les témoignages des habitants orientent les suspicions vers les militaires de la 107^e brigade, brigade composée d'ex-combattants traditionnels Mai-Mai et basée sur place à Kamituga.

2. 24 heures plus tard, soit dans la nuit du mardi 10 janvier au mercredi 11 janvier 2006, un autre habitant, de BIGOMBE, commerçant de son état, est à son tour victime d'un vol à mains armés dans sa boutique. La victime s'appelle BUHANDULE LUBALA, père de famille, habitant BIGOMBE. Le vol semble avoir été perpétré par des hommes en uniforme militaire que les témoins accusent d'être des soldats de la 107^e brigade en provenance de KITUTU appelés par la hiérarchie militaire à passer par KAMITUGA pour rejoindre les centres de brassage.
3. Dans la même nuit du 10 au 11 janvier 2006, une femme commerçante habitant le quartier MALUPANGO, connue sous le nom de « Mama KASURUSURU »,

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

tenancière d'un restaurant à KASETI est visitée dans son restaurant par des hommes armés en tenue militaire. Les bandits commencent par consommer tous les aliments cuits qui se trouvaient dans la maison avant de fouiller le restaurant et d'emporter une somme de 350\$.

4. Le dimanche 15 Janvier 2006, des cris d'habitants mêlés aux cris d'un cochon troublent la quiétude de la nuit au quartier POUDRIERE. Décidés à en finir, les habitants entament courageusement la chasse au voleur...du cochon. L'homme parvient à s'enfuir abandonnant dans sa fuite l'animal qu'il transportait sur ses épaules ainsi que...une arme(!). C'est à partir de son fusil que le fugitif sera identifié comme soldat de la 107^e brigade, un nommé SONGAMBELE qui, devant la flagrance des faits, sera transmis à l'auditorat militaire.
5. Le jeudi 19 janvier 2006, encore une fois tard dans la nuit, des hommes armés visitent la boutique d'un autre petit commerçant à KALINGI. La victime est monsieur LWINGI KILOSHO habitant non loin de sa boutique dans le même quartier. Pour décourager toute tentative d'intervention des voisins, les bandits tirent des coups de balle en l'air et vident tranquillement la boutique avant de disparaître dans la nuit. Là encore la population accuse les militaires de la 107^e brigade.
6. Curieusement, des faits similaires surviennent la même nuit (du 19 au 20 janvier 2006) au quartier ESSENCE où un autre petit commerçant nommé WILONDJA MATENDAMINGI MWASSA, âgé de 28 ans, est visité dans sa boutique par des voleurs armés et en tenue militaire. Son voisin, M. ADALBERT, tenté de sortir pour intervenir, est visé par des tirs d'armes qui ne l'atteignent pas heureusement.
7. Jeudi 26 avril 2006, journée chaude dans la cité de KAMITUGA. Les unités de la police nationale et de l'armée répriment en tirant de balles en l'air une marche de protestation organisée par les organisations féminines locales.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

A l'origine des émeutes, une jeune femme de 16 ans, MWAYUMA MULONDANI, habitant LULIBA, détenue au cachot de MERO le week-end passé (samedi 21 janvier 2006) alors qu'elle portait une grossesse à terme. L'accouchement a dû avoir lieu dans des conditions inhumaines et le bébé n'aura vécu que quelques jours : il est décédé le jour même de la marche de protestation (le 26 janvier 2006 dans l'après-midi), soit 5 jours après sa naissance.

(les informations sur les circonstances de cet accouchement ainsi que celles relatives aux victimes de la répression de cette marche seront reprises plus en détail dans les fiches de victime de torture plus bas)

Février 2006

(Aux premiers jours du mois de février, sur instruction de la haute hiérarchie de la 10^e région militaire des FARDC, les soldats de la 107^e brigade sont appelés à abandonner leur poste de KAMITUGA pour rejoindre les centres de brassages. Le 14^e bataillon dirigé par le major BAHATI est dépêché sur les lieux pour occuper le poste. Le 14 février 2006, le commandant en chef de la 10^e région militaire, le général MATTHIEU AGOLWA atterrit à KAMITUGA pour un séjour de quelques heures en vue d'installer officiellement les nouvelles troupes.

Seulement des récalcitrants au brassage se déclarent dans le camp de la 107^e brigade et ceux-ci, en tête desquels l'on cite le major KAPOPO, fils du colonel ALUNDA, commandant de la brigade dont question, se dispersent dans la forêt en extorquant, en pillant et volant dans différents villages sur leur passage)

1. Lundi 6 février 2006, vers minuit, des voleurs à mains armés habillés en tenue militaire pénètrent le domicile de Mr MAZAMBI MBILIZI, orpailleur âgé de 23 ans, marié et vivant avec sa famille à KELE. Les bandits menacent de mort la victime et parviennent à lui arracher la somme de 300\$ US en espèces et 10 « tolans » d'or

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

(équivalent à près de 1200\$). Leur forfait accompli, ces malfaiteurs couvrent leur
retraite en tirant plusieurs coups de feu en l'air.

2. Le lundi 13 février 2006, BYONGA, un village aux environs de KITUTU, à près de 60 km de KAMITUGA, est attaqué en pleine journée par un groupe d'hommes armés. Les maisons et les boutiques sont pillées notamment à MISANGA. Les auteurs de ces actes sont soupçonnés par les habitants d'être des soldats déserteurs de la 107^e brigade qui refusent le brassage. Certains témoins affirment avoir reconnu parmi eux le major KAPOPO...

Des cas similaires de pillage par les déserteurs sont signalés dans plusieurs autres villages, dont celui de POWE situé à seulement 15 km de Kamituga et visité par des hommes armés en ce même mois de février 2006. l'on citera aussi, au mois de mars, plus précisément en date du 20, le pillage systématique de 25 maisons du village de WIMBI dans le groupement des BAWANDA (à quelques 30 km de KAMITUGA).

Et dans ce climat de totale insécurité, l'impunité demeure la règle et la population accablée par ces exactions ne sait plus à quel saint se vouer.

Mars 2006

1. Dans la nuit du mardi 7 au mercredi 8 mars 2006, deux camions de marque BENZ appartenant à une agence privée de transport (DELTA FORCE) tombent dans une embuscade tendue par des pilleurs au niveau de KASANGA (à près de 30 km de KAMITUGA). Les témoignages des passagers ainsi que celui de l'un des conducteurs, Monsieur PHILEMON WABENGA, font croire à un coup des miliciens Hutus rwandais, les interahamwe. Les malfaiteurs ont emporté leur butin dans la forêt vers MULAMBOZI en passant par BILEMBO, MANGO, POWE et KYUNGA. Le mercredi 8 mars dans la matinée, les camions infortunés font leur entrée dans la cité de KAMITUGA, totalement vides !

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos

F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

Le jeudi 9 mars 2006, un homme nommé MULUNGULA NGOY KIMULU, cultivateur âgé de 24 ans habitant le Ranch à Kamituga se présente au bureau de KAF et témoigne avoir été réquisitionné par force par des combattants interahamwe pour aider à transporter des biens de commerce. Il affirme avoir été arrêté, au matin du 8 mars, à MILANGA MANGO dans le groupement de BASHITABIALE (à près de 20 km de Kamituga) et avoir été sommé de transporter un lourd bagage jusqu'à KYUNGA, dans le groupement des BAWANDA, à près de 35 km de Kamituga.

2. Dans la même nuit de mardi 8 à mercredi 9 mars 2006, M. MECHAK MUKUNDA DEGO, 36 ans, commerçant de profession habitant LULIBA, marié à MALINGA et père de 5 enfants est victime pour la quatrième fois consécutive (!) d'un vol à mains armés. Son témoignage accuse les soldats officiels, ceux du 14^e bataillon à peine arrivés sur place. La victime affirme avoir été solidement ligoté, puis tabassé par ses bourreaux, lesquels avaient forcé la porte de sa maison en y tirant des coups de feu. Ses pertes sont composées d'une somme en francs congolais équivalent à 400\$, de 650\$ en dollars, 27 « renges » d'or (plus de 300\$), un téléphone portable de marque « motorola » C205, un poste radio de marque SONITEC, tous les habits de son épouse, etc.

Deuxième partie :

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA ASSISTANCE AUX VICTIMES DE TORTURE

Contexte :

- (rappel) novembre 2005, les détenus de la prison centrale de KAMITUGA (installée dans un vieux bâtiment derrière les anciens bureaux de la SOMINKI) parviennent, dans des circonstances jusque là non élucidées, à détruire le haut du mur de la prison et réussissent ainsi l'évasion d'une dizaine de prévenus. Faute de moyens nécessaires à la réhabilitation d'un lieu de détention plus sécurisé, le parquet secondaire de KAMITUGA n'a d'autre choix que de garder provisoirement ses détenus dans les cellules de KATUNGA.
- Le 26 janvier 2006, la marche de protestation des femmes de la cité de KAMITUGA dégénère en des actes de destruction visant essentiellement les postes de police et différents lieux de détention de la place. A MERO où était détenue la femme enceinte dont le mauvais traitement est à l'origine du soulèvement, les dégâts sont assez importants. Les portes des bureaux sont cassés, certains murs sont détruits, la paillote où ont coutume de s'abriter les policiers et autres OPJ est saccagée, certains meubles sont brisés...des signes évidents (et malheureux) d'un ras-le-bol populaire.

D'après le chef de poste de MERO, les manifestants ont tout détruit pour favoriser l'évasion des détenus. Un autre son de cloche est celui des portes-parole de la société civile locale qui avouent que la colère des manifestant est montée d'un cran devant le constat que les détenus avaient été déplacés par les soins des policiers vers des endroits inconnus. Alors ne pouvant plus forcer la libération de ces autres « victimes de l'arbitraire », la foule déchaînée s'est attaquée aux cachots vides.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

Il n'en demeure pas moins vrai qu'après cette expression de la révolte populaire, les conditions de détention sont devenues encore plus précaires à MERO et à KATUNGA (pour rappel, le cachot de KATUNGA avait déjà été saccagé, fin 2003-début 2004 par des élèves manifestants de TANGILA à la suite du meurtre de leur sentinelle. Depuis lors, la réhabilitation de ces cellules en bois n'a jamais été effectuée, alors que des hommes, des femmes et des enfants continuaient à y être gardés exposés aux intempéries)

- Lundi 13 février 2006, incident au cachot de KATUNGA : un détenu répondant au nom de BYAMUNGU arrêté le samedi 11 février 2006 par l'O.P.J. MUHUGULE de la PNC (police nationale congolaise) refuse d'admettre l'injustice de sa détention autant que les mauvaises conditions de son incarcération et décide de se suicider. A l'aide de sa chemise, il se fabrique une corde, se la passe autour du cou et se pend sur un bois de la toiture. Ses consorts (les autres détenus) commencent une dispute, les uns voulant l'en empêcher, les autres considérant son acte comme une occasion de se faire entendre. Il naît une dispute incompréhensible qu'aggrave l'intervention des policiers de garde. A la faveur de ce désordre général, certains détenus réussissent à s'évader. Entre temps, le sieur BYAMUNGU perd connaissance et est acheminé pour les soins à l'hôpital général de référence de KAMITUGA.
- le 15 mars 2006, le parquet secondaire de KAMITUGA décide (pour des raisons de sécurité) de transférer les détenus des cellules de KATUNGA vers le redoutable cachot de l'auditorat militaire (installé dans un ancien laboratoire chimique de la SOMINKI) d'où plusieurs cas de torture ont souvent été rapportés.

Tel est le contexte carcéral et judiciaire dans lequel KAF a dû essayer d'intervenir en faveur des victimes de torture et autres détenus en ce premier trimestre 2006. Les avocats et juristes de KAF en provenance de Bukavu sont venus renforcer le travail des activistes locaux par une visite des tous les lieux de détention en début de mois de mars,

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

et ce en compagnie du chef du parquet secondaire de KAMITUGA, le procureur de la république GILBERT KASHARA. A l'issue de cette visite, plusieurs personnes en détention irrégulières ont été relaxées sur ordre du procureur et une assistance judiciaire, psychosociale et médicale a été fournie aux victimes de torture et autres détenus selon les fiches suivantes :

1°/ Le cas de VICTORINE SHALUKOMA

I. identité de la victime

A. Nom de famille : SHALUKOMA

B. Prénoms : Victorine

C. Sexe : féminin

D. Date de naissance ou âge : ----

E. Nationalité : **congolaise**

F. Profession : ménagère

G. Numéro de carte d'identité : ----

H. Activités(syndicalisme, engagement politique, activité religieuse, aide humanitaire/solidarité, journalisme, etc.) : **Rien à signaler**

I. Adresse personnelle ou lieu de travail : quartier MERO/
KAMITUGA

II. Circonstances dans lesquelles ont eu lieu les actes de torture

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos

F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

- A. Date et lieu de l'arrestation ou de torture : jeudi 26 janvier 2006, sur la route de son domicile, pendant la répression de la marche de protestation des femmes de KAMITUGA.
- B. Identité des responsables ou des autorités qui ont procédé à la première détention ou à la torture : des agents de la PNC (police nationale congolaise)
- C. Visite pendant la détention : il n' y a pas eu détention
- D. Description des méthodes de torture employées : coups volontaires à l'aide de bâtons
- E. Description des blessures entraînées par la torture : plaie traumatique de 4 cm de longueur au niveau du bras gauche
- F. But supposé de la torture : décourager la victime à poursuivre la marche de protestation
- G. Examen médical pendant ou après les séances de torture ? (médecin pénitentiaire ou médecin officiel ?) : examen médical après la torture par le médecin officiel de l'hôpital général de référence de KAMITUGA
- H. Soins dispensés à la victimes pour les blessures causées par la torture : suture séparée 5 pts, administration de l'Aspirine.
- I. Examen médical (établissement du lien entre les atteintes corporelles et la torture, délivrance d'un certificat médical, conclusions du rapport) : A l'examen, le médecin constate le rapport évident entre le coup administré à l'aide d'un objet solide ou pointu (non identifié) et la plaie occasionnée.

III. Recours

(Recours internes exercés par la victime, sa famille ou ses représentants et résultats obtenus auprès des autorités responsables, de la justice, des organes politiques, etc.) : une plainte est déposée par la victime auprès du commandant de police local. Une enquête est

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu, République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,

laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

ouverte, semble-t-il pour identifier les auteurs de l'acte, mais elle
n'avance pas.

2°/ Le cas de KINA MASHIMANGO

I. identité de la victime

1. Nom de famille : MASHIMANGO
2. Prénoms : KINA
3. Sexe : masculin
4. Date de naissance ou âge : 18 ans
5. Nationalité : **congolaise**
6. Profession : sans
7. Numéro de carte d'identité : ----
8. Activités(syndicalisme, engagement politique, activité religieuses, aide humanitaire/solidarité, journalisme, etc.) : **Rien à signaler**
9. Adresse personnelle ou lieu de travail : quartier KALINGI, KAMITUGA

II. Circonstances dans lesquelles ont eu lieu les actes de torture

1. Date et lieu de l'arrestation ou de torture : le 26 janvier 2006, à son domicile à KALINGI / MUMBITE
2. Identité des responsables ou des autorités qui ont procédé à la première détention ou à la torture : les agents de police dont le dénommé LUSAMBYA KISELE
3. Visite pendant la détention : la détention n'a pu avoir lieu, l'incident a eu lieu justement lors d'une tentative d'arrestation
4. Description des méthodes de torture employées : un coup de feu tiré à bout portant

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

5. Description des blessures entraînées par la torture : traumatisme à l'avant bras et perte de connaissance
6. But supposé de la torture : punir la victime d'avoir opposé une résistance à son arrestation par les agents de police
7. Examen médical pendant ou après les séances de torture ?(médecin pénitentiaire ou médecin officiel ?) : examen médical par le médecin officiel de l'hôpital général de référence de KAMITUGA
8. Soins dispensés à la victimes pour les blessures causées par la torture : réanimation , traitement de la plaie(suture), PPF
9. Examen médical (établissement du lien entre les atteintes corporelles et la torture, délivrance d'un certificat médical, conclusions du rapport) : trace évidente de la balle d'une arme à feu au bras gauche. Certificat médical délivré.

III. Recours

(Recours internes exercés par la victime, sa famille ou ses représentants et résultats obtenus auprès des autorités responsables, de la justice, des organes politiques, etc.) : une plainte a été déposée auprès de l'auditorat militaire. L'auteur du coup de feu a été arrêté et transféré à Bukavu pour répondre de son acte devant le justice militaire.

3°/ Le cas de FAIDA BULAMBO

I. identité de la victime

1. Nom de famille : BULAMBO
2. Prénoms : FAIDA
3. Sexe : Féminin
4. Date de naissance ou âge : 19 ans

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

5. Nationalité : **congolaise**
6. Profession : élève
7. Numéro de carte d'identité : ----
8. Activités(syndicalisme, engagement politique, activité religieuses, aide humanitaire/solidarité, journalisme, etc.) : **Rien à signaler**
9. Adresse personnelle ou lieu de travail : Quartier KITEMBA, KAMITUGA.

II. Circonstances dans lesquelles ont eu lieu les actes de torture

1. Date et lieu de l'arrestation ou de torture : jeudi le 2 février 2006 vers 19 h00, à son domicile à KITEMBA
2. Identité des responsables ou des autorités qui ont procédé à la première détention ou à la torture : des soldats en indiscipline (refus d'aller au brassage) de la 107^e brigade, dont un répondant au nom de KASINDI
3. Visite pendant la détention : il n y a pas eu détention. L'acte a été commis lors d'une tentative de viol.
4. Description des méthodes de torture employées : de son fusil, le soldat a administré un coup sourd sur la tête de sa victime, puis l'a piquée à la poitrine à l'aide de la baïonnette attachée à son fusil
5. Description des blessures entraînées par la torture : perte de connaissance, tumeur au niveau du crâne accompagnées de céphalées atroces, plaie ouverte sur la poitrine, entre les deux seins.
6. But supposé de la torture : la victime a surpris le soldat entrain de détacher sa chèvre. Elle s'est opposée à ce que celui-ci ne l'emporte. Le soldat a ainsi voulu punir sa résistance

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

7. Examen médical pendant ou après les séances de torture ?(médecin pénitentiaire ou médecin officiel ?) : l'examen et les soins ont été effectués par le médecin officiel de l'hôpital général de référence de Kamituga.
8. Soins dispensés à la victimes pour les blessures causées par la torture : pansement de la plaie, traitement à l'aide d'anti-inflammatoires, analgésiques, etc.
9. Examen médical (établissement du lien entre les atteintes corporelles et la torture, délivrance d'un certificat médical, conclusions du rapport) : ***conclusion du rapport médical : plaie ouvert causée par un objet tranchant, traumatisme crânien dû sans nul doute au coup administré par un objet dur.***

III. Recours (Recours internes exercés par la victime, sa famille ou ses représentants et résultats obtenus auprès des autorités responsables, de la justice, des organes politiques, etc.) : une plainte a été déposée à l'auditorat militaire qui a prétendu avoir perdu le contrôle des unités en refus d'obéissance et considérées désormais comme en état de désertion.

4°/ Le cas de BAHATI BIGENDA CHANCE

I. identité de la victime

1. Nom de famille : BIGENDA
2. Prénoms : BAHATI CHANCE
3. Sexe : féminin
4. Date de naissance ou âge : 16 ans

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

5. Nationalité : **congolaise**
6. état civil : **célibataire**
7. Profession : élève
8. Numéro de carte d'identité : ----
9. Activités(syndicalisme, engagement politique, activité religieuses, aide humanitaire/solidarité, journalisme, etc.) : **Rien à signaler**
10. Adresse personnelle ou lieu de travail : quartier KELE KAMITUGA.

II. Circonstances dans lesquelles ont eu lieu les actes de torture

1. Date et lieu de l'arrestation ou de torture : jeudi 26 janvier 2006, à l'ESSENCE/KAMITUGA
2. Identité des responsables ou des autorités qui ont procédé à la première détention ou à la torture : les agents de police sous les ordres du Major NYERERE
3. Visite pendant la détention : il n'y a pas eu de détention, acte commis en pleine rue
4. Description des méthodes de torture employées : coups répétés sur la tête à l'aide de la crosse d'un revolver
5. Description des blessures entraînées par la torture : plaie traumatique au niveau du cuir chevelu
6. But supposé de la torture : répression de la marche de colère, tentative de dispersion des manifestants par les agents de police
7. Examen médical pendant ou après les séances de torture ?(médecin pénitentiaire ou médecin officiel ?) : examen médical par le médecin de l'hôpital général de référence de Kamituga

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

8. Soins dispensés à la victimes pour les blessures causées par la torture : pansement sec, suture, traitement des céphalées
9. Examen médical (établissement du lien entre les atteintes corporelles et la torture, délivrance d'un certificat médical, conclusions du rapport) : délivrance du certificat médical attestant que la blessure doit avoir été causée par un coup sourd administré à l'aide d'un objet solide

III. Recours (Recours internes exercés par la victime, sa famille ou ses représentants et résultats obtenus auprès des autorités responsables, de la justice, des organes politiques, etc.) : recours porté devant le commandement local de la police mais sans suite à cause de l'implication directe du major commandant bataillon PNC.

Troisième partie :

ASSISTANCE JUDICIAIRE ET PSYCHOSOCIALE AUX DETENUS

(prévention de la torture psychologique et « négative » en milieu carcéral)

KAF a fait le constat que la lutte contre la torture devrait supposer non seulement lutte contre les actes positifs (coups, sévisses, brûlures, etc.) mais aussi lutte contre des actes plus sournois (omissions, interdiction de, contrainte de vivre en tel milieu impropre) autant de formes de ce qu'on appelle la torture psychologique. En effet, au vu de l'état des amigots de KAMITUGA et des environs, la simple perspective d'y séjourner revêt la forme d'une punition, d'une menace pouvant pousser la victime à livrer une information ou à avouer une faute. Certes ici le geôlier se donne la conscience tranquille en ce que les mauvaises conditions de couchage, les morsures et piqûres des insectes et autres parasites, les

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

infections probables ainsi que les autres affections dues à des intempéries ne « peuvent pas lui être reprochée ». Il est pourtant évident que, sachant cela, l'autorité qui décide la détention (surtout irrégulière) d'un citoyen pose là un acte rentrant dans l'esprit de l'article 1 de la convention des nations unies contre la torture et les traitements cruels inhumains ou dégradants.

Aussi depuis bientôt deux ans, KAF expérimente-t-il une nouvelle approche de lutte contre la torture, notamment en milieu carcéral, en organisant des séances de sensibilisation à l'intention des tortionnaires potentiels (les agents de police, les OPJ, les juges des tribunaux coutumiers, les militaires...), puis en agissant pour la réhabilitation des lieux de détention et enfin en plaidant pour la relaxation des personnes irrégulièrement placées en détention.

C'est dans cette optique qu'en ce mois de mars 2006, les juristes et avocats de KAF ont effectué leur tournée trimestrielle de visite aux détenus dans les différents cachots et amigoss de la cité de KAMITUGA en compagnie du procureur de la république, chef du paquet secondaire du lieu.

A l'issue de cette visite, les juristes de KAF ont pu obtenir la libération de dizaines de détenus, les faisant ainsi échapper aux mauvaises conditions de détention..

I. AMIGO DE MERO

1. la détenue KASINDI DUNIA FITINA

- Adresse : LULIBA
- Sexe: féminin
- état-civil : Célibataire
- Age : 26 ans
- Prévention : coups et blessures volontaires et non payement de la facture des soins médicaux

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

- Date d'arrestation : jeudi 2 mars, samedi 4 mars, mardi 7 mars
- Durée de la détention : ----
- Auteur de la détention : OPJ NDAMASABILA à LULIBA
- Traitement subi : rien à signaler
- Irrégularités constatées : absence d'acte de détention
- Résultats du plaidoyer : libérée, instruction de l'OMP à l'OPJ d'entendre toutes les personnes soupçonnées

2. la détenue WAKUBENGA MWENEBATENDE

- Adresse : Lubundu / Kamituga
- état-civil : mariée, mère de 3 enfants
- Age : 38 ans
- Prévention : abus de confiance
- Date d'arrestation : le 6 mars 2006
- Durée de la détention : 1 jour
- Auteur de la détention : tribunal de chefferie de WAMUZIMU
- Traitement subi : mauvaises conditions de couchage, pas d'alimentation
- Irrégularités constatées : jamais auditionnée sur PV, se trouve en détention sans mandat de dépôt
- Résultats du plaidoyer : libérée

3. le détenu MULOBA LIBOSO

- Adresse : KABUKUNGU
- état-civil : marié
- Age : 54 ans
- Prévention : destruction méchante
- Date d'arrestation : le 06 mars 2006
- Durée de la détention : 1 jour

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

- Auteur de la détention : OPJ KYANGA
- Traitement subi : mauvaises conditions de couchage, pas d'alimentation
- Irrégularités constatées : absence d'audition sur PV
- Résultats du plaidoyer : régularisation de la procédure, puis transmission du dossier à l'OMP

4. le détenu WILONDJA IGUNZI

- Adresse : CAMP 6
- état-civil : célibataire
- Age : 27 ans
- Prévention : vol et destruction méchante
- Date d'arrestation : le 6 mars 2006
- Durée de la détention : 1 jour
- Auteur de la détention : OPJ KYANGA
- Traitement subi : mauvaises conditions de couchage, pas d'alimentation
- Irrégularités constatées : absence d'audition sur PV
- Résultats du plaidoyer : transmission du dossier au parquet

5. le détenu MAOMBI IMANI

- Adresse : KATUNGA
- état-civil : Célibataire
- Age : 23 ans
- Prévention : abus de confiance
- Date d'arrestation : 4 mars
- Durée de la détention : 3 jours
- Auteur de la détention : ---
- Traitement subi : mauvaise alimentation, mauvaises conditions de couchage
- Irrégularités constatées : dépassement du délai de détention préventive
- Résultats du plaidoyer : Libéré

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

**Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des
droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA**

6. le détenu KAWELE LUBUNGA

- Adresse : MERO
- état-civil : célibataire
- Age : 31 ans
- Prévention : arrestation arbitraire, refus de répondre aux invitations, dénonciation calomnieuse
- Date d'arrestation : 6 mars 2006
- Durée de la détention : 1 jour
- Auteur de la détention : OPJ NSHOMBO
- Traitement subi : mauvaises conditions de détention
- Irrégularités constatées : ----
- Résultats du plaidoyer : achever l'audition et transmettre le dossier avec prévenu au parquet

7. le détenu KIKURU GILBERT

- Adresse : camp REGIDESO
- état-civil : célibataire
- Age : 22 ans
- Prévention : dénonciation calomnieuse et incitation des policiers à commettre des actes contraires à la loi
- Date d'arrestation : le 6 mars 2006
- Durée de la détention : 1 jour
- Auteur de la détention : OPJ NSHOMBO
- Traitement subi : couchage à même le sol, pas d'alimentation
- Irrégularités constatées : rien à signaler
- Résultats du plaidoyer : libéré pour cause motif d'arrestation flou et vague

8. le détenu KASINDI MONAMI

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

- Adresse : MERO
- état-civil : marié et père de 7 enfants
- Age : 37 ans
- Prévention : conflit sur le terrain d'exploitation minière
- Date d'arrestation : 6 mars 2006
- Durée de la détention : 1 jour
- Auteur de la détention : sous mandant d'arrêt de l'OMP
- Traitement subi : -----
- Irrégularités constatées : -----
- Résultats du plaidoyer : achever l'instruction devant l'OPJ et transmettre le dossier au parquet endéans 24 heures

9. le détenu NDAYA MULUMBA

- Adresse : quartier ESSENCE
- état-civil : célibataire, père de 3 enfants
- Age : 28 ans
- Prévention : abus de confiance
- Date d'arrestation : le 6 mars 2006
- Durée de la détention : 1 jour
- Auteur de la détention : OPJ KUZINDAMOLO
- Traitement subi : mauvaises conditions de détention
- Irrégularités constatées : -----
- Résultats du plaidoyer : procéder à la confrontation, achever l'instruction et transmettre à l'OMP

10. le détenu AKILIMALI MULINDWA

- Adresse : camp NGAMBO
- état-civil : Célibataire

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

- Age : 16 ans
- Prévention : tentative de viol sur NEEMA
- Date d'arrestation : dimanche le 04 mars 2006
- Durée de la détention : 3 jours
- Auteur de la détention : OPJ
- Traitement subi : menaces, intimidations, interdiction de recevoir de la visite
- Irrégularités constatées : qualification incompatible avec les faits, détention due à une complaisance de l'OPJ par rapport au plaignant.
- Résultats du plaidoyer : libéré

I. AMIGO BATAILLON PNC COMPAGNIE MOBILE

11. le détenu TUMAINI LUTAMBO

- Adresse : KIBE
- état-civil : marié, père de 8 enfants
- Age : 45 ans
- Prévention : extorsion de signature et torture
- Date d'arrestation : le 6 mars 2006
- Durée de la détention : 1 jour
- Auteur de la détention : détenu sur plainte
- Traitement subi : tortures (coups de fouets au cachot de l'auditorat militaire où il est transféré chaque soir pour passer la nuit)
- Irrégularités constatées : aucun document de procédure ni de détention
- Résultats du plaidoyer : transmission immédiate du dossier à l'OMP

12. le détenu KAPELE MUTENDWA

- Adresse : MAZOZO
- état-civil : marié, père de 6 enfants

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

- Age : 32 ans
- Prévention : incitation des militaires à commettre des actes contraires à la loi
- Date d'arrestation : le 7 mars 2006
- Durée de la détention : quelques heures
- Auteur de la détention : détenu sur mandat d'amener sur procureur
- Traitement subi : ---
- Irrégularités constatées :----
- Résultats du plaidoyer : transmission du dossier au parquet

II. AMIGO DE KATUNGA

13. la détenue BITENDWA BULAMBO

- Adresse : KELE
- état-civil : mariée, mère de 8 enfants
- Age : 35 ans
- Prévention : abus de confiance
- Date d'arrestation : le 7 mars 2006
- Durée de la détention : quelques heures
- Auteur de la détention : sur plainte du policier MATITE
- Traitement subi : femme allaitante détenue avec son bébé de 2 ans
- Irrégularités constatées : qualification incompatible avec les faits, affaire entièrement civile, trafic d'influence du plaignant qui est agent de police
- Résultats du plaidoyer : relaxée

14. le détenu MWATI MUNYAGA DELPHIN

- Adresse : KABUKUNGU centre
- état-civil : marié, père de 7 enfants
- Age : 42 ans

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

- Prévention : abus de confiance
- Date d'arrestation : le 7 mars 2006
- Durée de la détention : quelques heures
- Auteur de la détention : sur plainte
- Traitement subi : détenu bien qu'il soit en état évident de maladie, pas de soins
- Irrégularités constatées : affaire civile
- Résultats du plaidoyer : relaxation

15. le détenu LUSAMBYA WENGA RICHARD

- Adresse : TRANSCO
- état-civil : marié
- Age : 27 ans
- Prévention : abus de confiance
- Date d'arrestation : le 5 mars 2006
- Durée de la détention : 2 jours
- Auteur de la détention : sur plainte de l'OPJ RICHARD
- Traitement subi : pris en otage par des personnes non habilitées mandatées par le plaignant et maltraité pendant le transfert vers KAMITUGA
- Irrégularités constatées : conflit familial (le plaignant est son grand frère) sans caractère pénal
- Résultats du plaidoyer : transférer pour conciliation devant l'OMP

16. le détenu MILENGE LWINGO

- Adresse : KABUKUNGU KOKELA
- état-civil : marié
- Age : 41 ans
- Prévention : affaire coutumière (dot)
- Date d'arrestation : 6 mars 2006

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

- Durée de la détention : 1 jour
- Auteur de la détention : tribunal coutumier
- Traitement subi : ----
- Irrégularités constatées : pièce de détention irrégulière (« mandat de dépôt »)
- Résultats du plaidoyer : régulariser la pièce de détention

17. le détenu MUBALAMA JUSTIN

- Adresse : Quartier ESSENCE
- état-civil : marié
- Age : 25 ans
- Prévention : abus de confiance
- Date d'arrestation : 2 mars 2006
- Durée de la détention : 5 jours
- Auteur de la détention : parquet
- Traitement subi : mauvaises conditions de couchage, interdiction de recevoir de la visite, alimentation médiocre et irrégulière (moins de 1 repas par jour en moyenne)
- Irrégularités constatées : ----
- Résultats du plaidoyer : relaxation (après suivi de quelques heures par KAF, le même jour)

18. le détenu MUKAMBA MUSOBOKELWA

- Adresse : MANGO
- état-civil : marié, père de 2 enfants
- Age : 24 ans
- Prévention : escroquerie ou stellionat
- Date d'arrestation : le 3 mars 2006
- Durée de la détention : 4 jours
- Auteur de la détention : OPJ

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

- Traitement subi : conditions précaires de détention
- Irrégularités constatées : prolongation injustifiée de la détention préventive
- Résultats du plaidoyer : relaxé sous condition de répondre aux convocations du parquet (transmission du dossier à l'OMP)

19. le détenu KITABI

- Adresse : MANGO
- état-civil : célibataire
- Age : 25 ans
- Prévention : stellionat
- Date d'arrestation : 3 mars 2006
- Durée de la détention : 4 jours
- Auteur de la détention : OPJ
- Traitement subi : mauvaises conditions de détention
- Irrégularités constatées : prolongation injustifiée de la détention préventive
- Résultats du plaidoyer : relaxé

20. le détenu BOMBE

- Adresse : KITEMBA
- état-civil : marié
- Age : 35 ans
- Prévention : stellionat
- Date d'arrestation : le 3 mars 2006
- Durée de la détention : 4 jours
- Auteur de la détention : OPJ

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

- Traitement subi : conditions précaires de détention, mauvaise alimentation, nuits sans sommeil
- Irrégularités constatées : non respect du délai légal de détention préventive
- Résultats du plaidoyer : relaxé

21. la détenue MUKAMBA

- Adresse : KALINGI
- état-civil : mariée, mère de 6 enfants
- Age : 36 ans
- Prévention : dette
- Date d'arrestation : le 6 mars 2006
- Durée de la détention : 1 jour
- Auteur de la détention : tribunal de chefferie
- Traitement subi : précarité des conditions générales de détention
- Irrégularités constatées : la loi congolaise n'autorise pas les juges coutumiers à prononcer la détention préventive
- Résultats du plaidoyer : relaxée

22. la détenue CIBALONZA

- Adresse : KALINGI
- état-civil : mariée
- Age : 42 ans
- Prévention : dette
- Date d'arrestation : le 6 mars 2006
- Durée de la détention : 1 jour
- Auteur de la détention : tribunal de chefferie

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

- Traitement subi : précarité des conditions générales de détention
- Irrégularités constatées : la loi congolaise n'autorise pas les juges coutumiers à prononcer la détention préventive
- Résultats du plaidoyer : relaxée

23. le détenu MULANGILWA MATENDA

- Adresse : MANGO
- état-civil : marié, père de 6 enfants
- Age : 45 ans
- Prévention : abus de confiance
- Date d'arrestation : le 4 mars 2006
- Durée de la détention : 3 jours
- Auteur de la détention : tribunal de chefferie
- Traitement subi : quasi absence d'alimentation, nuits sans sommeil
- Irrégularités constatées : défaut d'identification, détention illégale
- Résultats du plaidoyer : relaxation

24. le détenu WANGA CHUMU IKOMA

- Adresse : DELEGUE
- état-civil : marié, père de 2 enfants
- Age : 37 ans
- Prévention : abus de confiance
- Date d'arrestation : le 5 mars 2006
- Durée de la détention : 2 jours
- Auteur de la détention : OPJ
- Traitement subi : sans alimentation, détenu sans couverture ni habit décent
- Irrégularités constatées : arrestation un jour férié (dimanche) sans flagrance, qualification douteuse

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

- Résultats du plaidoyer : transmission immédiate du dossier au parquet

25. le détenu PAPY SHABANI

- Adresse : KITEMBA
- état-civil : célibataire
- Age : 17 ans
- Prévention : abus de confiance
- Date d'arrestation : le 03 juillet 2006
- Durée de la détention : 4 jours
- Auteur de la détention : parquet
- Traitement subi : mauvaises conditions générales de détention
- Irrégularités constatées : à mettre sous mandat d'arrêt provisoire
- Résultats du plaidoyer : transmission au parquet

26. le détenu KWIKA MWETAMINWA

- Adresse : KELE
- état-civil : marié père de 14 enfants
- Age : 54 ans
- Prévention : escroquerie
- Date d'arrestation : le 6 mars 2006
- Durée de la détention : 1 jour
- Auteur de la détention : OPJ
- Traitement subi : il est malade et n'a pu obtenir des soins
- Irrégularités constatées : ---
- Résultats du plaidoyer : le présenter régulièrement au bureau de KAF pour les soins, clôturer l'instruction et transmettre au parquet endéans 24 heures

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos

F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Tel que le révèle ce rapport synthétique du premier trimestre d'activités de lutte contre le torture à KAMITUGA et ses environs par les activistes de KAF autant que de prévention des droits de l'homme, il reste encore beaucoup à faire pour assurer le respect des droits fondamentaux des citoyens dans cette partie de la province du SUD-KIVU.

Plus concrètement, KAF recommande au gouvernement congolais :

- de veiller aux besoins logistiques des troupes envoyées sur le terrain, afin d'éviter la tentation pour les soldats d'extorquer aux citoyens les biens nécessaires à leur survie
- de mettre sur pieds le mécanismes militaires et judiciaires nécessaires en vue de contrôler les soldats déserteurs et en désobéissance qui sont responsables d'innombrables actes de pillage et d'incendie de villages en territoire de MWENGA
- de concevoir globalement la pression contre les miliciens rwandais INTERAHAMWE : selon toute évidence, l'opération conjointe MONUC-FARDC entamée plus à l'EST ne donne pour résultat que de les déplacer d'un village à l'autre à l'intérieur du CONGO
- de rapprocher la justice des justiciables en affectant plus de magistrats du parquet et un tribunal permanent à KAMITUGA
- De ne pas se limiter à décider de la création de lieux de détention sans penser aux locaux pouvant les abriter
- De lutter contre l'impunité en sanctionnant les auteurs d'actes de torture, d'abus de pouvoir ou de trafic d'influence

Aux organismes humanitaires :

- de contribuer avec KAF à l'amélioration des conditions carcérales dans le territoire de MWENGA notamment par la réhabilitation de la « prison centrale » de KAMITUGA d'où une évasion a été enregistrée récemment , et les amigos de MERO et de KATUNGA en total délabrement suite aux actes de colère de manifestants

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu, République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,

laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Organisation dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples-CADHP/UA

- d'appuyer les actions que mène KAF sur le terrain pour l'alimentation et les soins de santé en faveur des détenus
- de dénoncer et d'accompagner en justice tous actes de torture ou de violation des droits humains dont continuent à se rendre coupables les détenteurs du pouvoir dans notre pays

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH - 1701 Fribourg, Suisse,
laurentkasindi@kaf-africa.org, Wanyenga@bluewin.ch